

Association LIGUE HAVRAISE

120 Rue de la Pique en Mare
76620, LE HAVRE

Exercice clos le 31 Décembre 2025

Rapport sur les comptes annuels



AUDIT

Bruno PACCOUD
Commissaire aux Comptes

Adresse de correspondance :

TGS France Audit
32 rue Pierre Brossolette
76600, LE HAVRE

Tél : 02 32 74 91 70 – E-mail : le-havre@tgs-france.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Adhérents,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LA LIGUE HAVRAISE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention au paragraphe "Règles et méthodes comptables" l'annexe qui expose le changement des méthodes comptables relatif au nouveau Plan Comptable Général défini par le règlement ANC n°2022-06 à compter du 1^{er} janvier 2025, et notamment aux nouvelles règles de classement, d'évaluation et de présentation qui en découlent.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L 821-53 et R. 821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Par ailleurs, la note 4.4.1 « Tableaux des retraitements entre résultat comptable et résultat budgétaire » de l'annexe expose les retraitements opérés expliquant le passage des résultats administratifs négatifs s'élevant à -1 119 272 € au résultat de l'exercice des comptes annuels s'élevant à - 365 401 €.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les informations sur lesquelles se fondent ces données et à vérifier que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DES RAPPORTS MORAL ET FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports moral et financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 09/06/2026.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LE HAVRE,

Pour TGS FRANCE AUDIT

Bruno PACCOUD

Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNUELS 2025

Association Ligue Havraise

120 Rue de la Pique en Mare
76600 LE HAVRE

Siren : 775 700 628

1 Table des matières

1	Présentation de l'Association	3
2	Bilan au 31 décembre 2025.....	4
2.1	Bilan actif	4
2.2	Bilan passif	5
3	Compte de résultat pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025	6
4	Annexe	8
4.1	Règles et méthodes comptables	9
4.1.1	Immobilisations Incorporelles et Corporelles.....	10
4.1.2	Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement.....	11
4.1.3	Créances	11
4.1.4	Provisions Réglementées.....	11
4.1.5	Provisions pour risques et charges	11
4.1.6	Provisions pour indemnités de départ en retraite (PIDR)	12
4.1.7	Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs.	12
4.1.8	Fonds dédiés	12
4.2	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE et EVENEMENTS POST-CLOTURE	13
4.2.1	Immobilisations en cours.....	13
4.2.2	Provision pour congés payés	13
4.2.3	Le sinistre de l'Esat Porte Océane	13
4.2.4	Nouveaux Emprunts	13
4.3	DETAILS DE CERTAINS POSTES DU BILAN	14
4.3.1	Tableaux explicatifs du résultat et du report à nouveau.....	14
4.3.2	Tableau des réserves et provisions règlementées inscrites au bilan	15
4.3.3	Tableau des provisions inscrites au bilan	16
4.3.4	Fonds dédiés	17
4.3.5	Etat des Immobilisations	19
4.3.6	Etat des Amortissements.....	20
4.3.7	Etats des créances et des dettes	21
4.3.8	Etat des fonds propres.....	22
4.3.9	Etat des legs	22
4.3.10	Etat des charges à payer et produits à recevoir	23
4.4	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	24
4.4.1	Tableau des retraitements entre résultats comptables et résultat budgétaire	24
4.4.2	Engagements financiers.....	24
4.4.3	Effectifs (à la clôture de l'exercice).....	25
4.4.4	Contributions volontaires en nature.	25
4.4.5	Rémunérations et avantages en nature (article 20 de la loi du 23 mai 2006)	25
4.4.6	Valorisation mises à disposition gratuites	25
4.4.7	Honoraires du commissaire aux comptes	25

1 Présentation de l'Association

L'Association La Ligue Havraise pour l'aide aux personnes en situation de handicap, a été créée en 1958. Reconnue d'utilité publique, c'est une Association de parents dont le siège est situé au 120 rue de la pique en mare - 76620 Le Havre.

La Ligue Havraise gère au total 27 établissements et services, répartis sur 3 pôles sur le territoire havrais, nécessaires à l'accueil et l'épanouissement des personnes présentant une déficience intellectuelle, des troubles psychiques, des troubles du spectre autistique ou encore un polyhandicap :

- Pôle enfance : IME l'Arbre à Papillons, EEAP Les Myosotis, IMP l'Espérance, IMPro la Renaissance, SESSAD Autisme et Déficience
- Pôle adulte : CAJ La Salamandre, CAJ le Perrey, FAM la Salamandre, FAM le Perrey, MAS les Constellations, MAS le Manoir, Foyer d'Hébergement Edmond Debraize, SAMSAH, SAVS, dispositif logement, plateforme de service ELISEA
- Pôle travail : CAP Emploi, EFELIHA, Filiales Entreprises Adaptées Vauban, Filiale Entreprise Adaptée WEEE Vauban, ESAT La Lézarde, ESAT Porte Océane

L'Association accueille et accompagne plus de 900 personnes en situation de handicap et 1.400 personnes reconnues travailleurs handicapés suivies par Cap Emploi.

550 professionnels travaillent pour la Ligue Havraise et veillent au bien-être des personnes accompagnées.

Dans son projet associatif, la Ligue Havraise affirme avec détermination son attachement aux valeurs humaines « Dignité des personnes, Respect, Acceptation de la différence, Tolérance et Solidarité » :

- En favorisant le développement de leurs capacités et l'émergence de leurs potentialités par l'éducation, le travail, les loisirs, l'éveil, la responsabilisation, l'autonomie ;
- En permettant l'accès à une qualité de vie ;
- En proposant un accompagnement et une écoute tout au long de la vie de la personne handicapée et de sa famille.

La société inclusive constitue la vision du projet associatif (2021-2025) de la Ligue Havraise avec le parcours de vie et la gouvernance de l'Association s'engage en ce sens au sein de son projet associatif.

Les 2 axes du projet sont :

- Le parcours de vie des personnes accompagnées,
- L'animation territoriale.

Les valeurs de l'Association sont la solidarité, le respect des droits et la tolérance.

2 Bilan au 31 décembre 2025

2.1 Bilan actif

CONSOLIDE					
Bilan Combiné - Actif arrêté au 31/12/2025					
Libellé	Brut	Amortissement	Net	Net A-1	
Actif Immobilisé					
Immobilisations Incorporelles					
Frais d'établissement					
Autres immobilisations incorporelles	571 247,28	523 256,21	47 991,07	47 841,12	
Immobilisations incorporelles en cours	228 576,05		228 576,05	186 899,62	
Immobilisations Corporelles					
Terrains	2 216 217,10	723 585,32	1 492 631,78	1 511 404,06	
Constructions	37 798 860,26	25 018 236,70	12 780 623,56	13 431 211,53	
Installations techniques, matériel et outillage	4 977 057,92	3 917 358,16	1 059 699,76	1 102 750,16	
Autres immobilisations corporelles	5 098 362,15	3 716 186,27	1 382 175,88	1 073 169,15	
Immobilisations corporelles en cours	1 260 819,57	398 340,00	862 479,57	1 130 645,50	
Immobilisations Financières					
Participation et Créances rattachées à des participations	1 343 885,25		1 343 885,25	1 343 885,25	
Autres titres immobilisés	41,00		41,00	41,00	
Prêts					
Autres immobilisations financières	123 703,66		123 703,66	138 809,22	
Total (I)	53 618 770,24	34 296 962,66	19 321 807,58	19 966 656,61	
Comptes Liaisons					
Total (II)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Actif Circulant					
Stocks et en cours					
Matières premières, approvisionnements	44 924,93		44 924,93	39 566,99	
Autres approvisionnements					
En cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
Créances redevables et comptes rattachés	3 019 877,36	46 712,25	2 973 165,11	3 279 757,22	
Autres créances	1 256 134,85	221 814,17	1 034 320,68	1 046 233,28	
Valeurs mobilières de placement	14 619 056,32		14 619 056,32	14 541 671,58	
Disponibilités	4 895 325,08		4 895 325,08	3 798 120,69	
Charges constatées d'avance	66 674,45		66 674,45	97 627,68	
Total (III)	23 901 992,99	268 526,42	23 633 466,57	22 802 977,44	
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Total (IV)					
Primes de remboursement des obligations					
Total (V)					
Ecart de conversion (actif)					
Total (VI)					
Total Actif	77 520 763,23	34 565 489,08	42 955 274,15	42 769 634,05	

2.2 Bilan passif

CONSOLIDE			
Bilan Combiné - Passif arrêté au 31/12/2025			
Libellé	Net (selon ANC 2018-06)	Net A-1 (selon ANC 2018-06)	
Fonds associatifs sans droit de reprise	8 587 585,33	7 892 124,34	
Fonds associatifs avec droit de reprise	395 805,32	395 805,32	
Dons et legs			
Subventions d'investissement			
Réserves			
Excédents affectés à l'investissement sur bien renouvelables	4 565 808,08	4 565 808,08	
Réserve de compensation	3 405 127,88	3 330 612,49	
Réserve de couverture du BFR	586 516,11	586 516,11	
Autres réserves	277 803,20	277 803,20	
Report à nouveau			
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	5 023 975,75	4 653 778,92	
Dép. refusées par l'aut de tarif. ou innop. aux tiers financeurs			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	-2 168 318,96	-1 987 997,46	
Dépenses non opposables aux tiers financeurs			
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	-365 401,33	959 851,71	
Subventions d'investissement (renouvelables)	1 069 962,92	1 103 611,24	
Provisions réglementées			
Couverture du besoin en fonds de roulement	975 807,69	975 807,69	
Amort. dérogatoires et provisions pour renouvlt des immobilisations			
Réserves des plus-values nettes d'actif	970 604,55	970 604,55	
Immobilisations grevées de droit			
Total (I)	23 325 276,54	23 724 326,19	
Comptes de liaison			
Total (II)			
Provisions pour risques	465 387,97	449 326,18	
Provisions pour charges	3 676 939,00	3 721 488,82	
Fonds dédiés	3 846 081,82	2 255 905,66	
Total (III)	7 988 408,79	6 426 720,66	
Emprunts et Dettes auprès des etab. de credit	5 699 105,78	6 842 513,31	
Emprunts et dettes financières divers	32 745,03	35 645,30	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Redevables créditeurs			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 397 803,76	1 417 610,56	
Dettes fiscales et sociales	4 192 271,34	3 887 366,83	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	109 269,80	100 571,99	
Produits constatés d'avance	210 393,11	334 879,21	
Total (IV)	11 641 588,82	12 618 587,20	
Ecart de conversion (passif)			
Total (V)			
Total Passif	42 955 274,15	42 769 634,05	

3 Compte de résultat pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025

CONSOLIDE				
Compte de Résultat Combiné arrêté au 31/12/2025				
Libellé		31/12/2025	31/12/2024	
EXPLOITATION				
	Ventes de marchandises			
	Production vendue de biens et services	1 790 628,06		1 906 968,25
	Production vendue divers	1 290 676,13		1 187 101,34
	Production stockée ou déstockage production			
	Production immobilisée			
	Dotations et produits de la tarification	33 844 677,62		32 312 366,71
	Subventions d'exploitation et participations	1 668 442,74		1 602 724,38
	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	607 403,92		395 769,76
	Tranferts de charges			
	Autres produits	764 969,71		4 274 145,96
	Total Produits d'exploitation (1)	39 966 798,18		41 679 076,40
	Achats de marchandises			
	Variation de stock achats de marchandise			
	Achats de matières premières et fournitures			
	Variation de stocks matières premières et fourniture			
	Achats autres approvisionnements	58 007,36		74 558,96
	Variation de stock achats autres appro.			
	Achats non stockés de matières et fournitures	1 904 352,40		1 891 974,37
	Services extérieurs et autres	6 657 001,28		6 998 289,49
	Impôts taxes et versements assimilés sur rémunération	2 134 444,70		2 070 598,92
	Impôts, taxes et versements assimilés autres	231 034,43		256 496,48
	Salaires et traitements	17 070 691,74		19 544 606,86
	Charges sociales	7 899 502,59		7 518 386,55
	Dotations aux amortissements des immobilisations	2 148 154,05		1 863 384,57
	Dotations aux amort charges exploit réparties			
	Dot aux dépréciations et prov sur actif circulant			70 000,00
	Dot aux dépréciations et prov risques et charges	398 340,00		302 851,92
	Autres charges	461 634,64		381 510,54
	Total Charges d'exploitation (2)	38 963 163,19		40 972 658,66
	RESULTAT D'EXPLOITATION	1 003 634,99		706 417,74
QUOTE PART				
	Excédent ou déficit transféré			
	Déficit ou excédent transféré			
	QUOTE PART RESULTAT OPERATIONS EN COMMUN			

FINANCIER			
	Produits des participations et immobilisations financières	6 427,37	6 373,80
	Produits des autres VMP, escomptes divers et autres	391 007,27	451 497,44
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cession valeur mobilière placement		
	Reprises sur provisions		
	Transferts de charges		
	Total Produits financiers	397 434,64	457 871,24
	Dotations aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées	160 485,27	181 524,48
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cession valeurs mobilières de placement		
	Total Charges financières	160 485,27	181 524,48
	RESULTAT FINANCIER	236 949,37	276 346,76
	RESULTAT COURANT	1 240 584,36	982 764,50
Libellé		31/12/2025	31/12/2024
EXCEPTIONNEL			
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur exercices antérieurs		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprise de provisions règlement couverture BFR		
	Reprise de provisions règlement renouvel immos		
	Reprise de provisions règlement plus values net actif		
	Reprise sur autres provisions règlementées		
	Report ressources non utilisées des exercices antérieurs	193 837,09	185 259,18
	Transferts de charges		
	Total Produits exceptionnels	193 837,09	185 259,18
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion ex courant		208,00
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion ex ant.		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements et provisions couverture BFR		
	Dotations aux amortissements et provisions renouvel immos		
	Dotations aux amortissements plus values nettes d'actif		
	Dotations aux autres provisions règlementées		
	Engagements à réaliser / ressources affectées	1 763 229,78	175 963,97
	Total Charges exceptionnelles	1 763 229,78	176 171,97
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 569 392,69	9 087,21
	Impôts sur les sociétés	36 593,00	32 000,00
	IMPOTS SUR LES SOCIETES	36 593,00	32 000,00
	TOTAL DES PRODUITS	40 558 069,91	42 322 206,82
	TOTAL DES CHARGES	40 923 471,24	41 362 355,11
	RESULTAT	-365 401,33	959 851,71

4 Annexe

Annexe au bilan, avant répartition du résultat, de l'exercice clos le 31 décembre 2025 dont le total est de 42 955 274.15 € et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 365 401.33€ Les comptes annuels résultent du cumul des 31 sections comptables que compte l'Association LIGUE HAVRAISE. (Les opérations réciproques ainsi que les comptes de liaison ont été neutralisés.)

Etablissements en Gestion propre Déficit : 120 120.79€

- Association
- EA Vauban Association

Département Travail protégé (Secteur Commercial) Excédent : 666 831.79 €

- E.S.A.T Porte Océane et La Lézarde

Etablissements sous Gestion contrôlée Déficit : 912 112.33 €

- | | | |
|---|---|---------------------|
| - Siège | } | Pôle Adulte |
| - Maison d'Accueil Spécialisée | | |
| - Accueil de jour « le club » | | |
| - Maison d'Accueil Spécialisée Handicap Psychique | | |
| - Atelier de jour « Le Perrey/Salamandre » | | |
| - Foyers médicalisés Perrey / Salamandre | | |
| - Forfaits Soins Perrey / Salamandre | | |
| - SAMSAH (Conseil général et Ddass) | | |
| - SAVS | | |
| - Dispositif Logement inclusif | | |
| - Plateforme de service E.L.I.S.E.A | | |
| - Forfait habitat inclusif | | |
| - Foyer Edmond Debraize | | |
| - I.M.P l'Espérance | } | Pôle Enfance |
| - Impro Renaissance | | |
| - Sessad | | |
| - A.A.P. (Arbre A Papillons) | | |
| - E.E.A.P Les Myosotis | | |
| - Offre de répit | } | Pôle Travail |
| - E.S.A.T. Porte Océane | | |
| - E.S.A.T. La Lézarde | | |
| - Cap Emploi | | |
| - EFELHIA | | |

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

4.1 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles comptables Françaises suivant les prescriptions du règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2016-07. Changement de méthode comptable

Le changement de réglementation comptable lié à la première application du règlement ANC n° 2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

- Redéfinition du résultat exceptionnel, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives ;
- Suppression de la technique du transfert de charges, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;
- Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;
- Refonte des modèles d'états financiers (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance. L'application du règlement est prospective à compter des exercices ouverts au 1er janvier 2025. Pour assurer la compatibilité avec les nouveaux modèles d'états financiers, certains postes de l'exercice précédent ont été reclassés le cas échéant :
- Reclassement des transferts de charges dans les postes « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » par nature ;
- Repositionnement des différents postes de charges et produits exceptionnels dans les postes uniques « Charges exceptionnelles » et « Produits exceptionnels ».

le principal impact dans la comparabilité des comptes 2025/2024 est le suivant :

	Etats financiers 2025			
	Chiffres 2025		Chiffres 2024	
Aides aux poste	« Salaires & Traitements »	-3 439 k€	Autres produits	3 263 k€

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✚ Continuité de l'exploitation,
- ✚ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ✚ Indépendance des exercices,

Et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, ainsi que des règles de convergence entre l'EPRD-ERRD et les comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

4.1.1 Immobilisations Incorporelles et Corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue de chaque composant.

La date de départ de l'amortissement est fixée à la **date d'acquisition** et de mise en service de l'immobilisation.

Gros Œuvre	30 à 50 ans
Plomberie	10 à 50 ans
Electricité	15 à 25 ans
Menuiserie	15 à 35 ans
Agencements des constructions	5 à 25 ans
Matériel et outillage	3 à 10 ans
Matériel de transport	3 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
Mobilier	5 à 10 ans
Autres	1 à 10 ans

4.1.2 Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

NOM	SIREN	Quote Part Capital Détenu			Montant capitaux propres 31/12/2025 hors résultat	Résultat 31/12/2025	Quote Part Capital Détenu			Valeur titre brut
		Capital	Nombre d'Action	Nominal			Capital	Nombre d'Action	Nominal	
SAS VAUBAN LH	809.641.236	504 380	50 380	10	722 693	- 9 501	100%	-	100%	504 380
SAS WEEE VAUBAN	852.893.981	5 000	500	10	127 224	2 555	50%	-	50%	-
SAS VAUBAN ENVIRONNEMENT	793.594.797	30 000	3 000	10	1 019 822	57 292	-	100%	100%	-
SAS VAUBAN INDUSTRIE	509.557.237	474 380	47 438	10	1 335 943	66 022	-	100%	100%	-
SCI JACATHOCHA	522.171.560	1 000	1 000	1	6 465	3 616	-	-	100%	-
FOND DE DOTATION					641 747	2 633				455 000

L'association La Ligue Havraise détient 100% des titres de la SAS Vauban LH, qui détient elle-même :

- La société SAS Vauban Environnement et la SAS Vauban Industrie à hauteur de 100% (les titres détenus par l'association La Ligue Havraise dans la SAS Vauban Environnement et dans la SAS Vauban Industrie ont été apportés en 2015 à la SAS Vauban LH. Un échange de titres a été constaté pour 504 380€. Cet échange de titres n'a généré aucune charge et aucun produit),
- Ainsi que la société SAS WEEE Vauban à hauteur de 50%, créée le 31/07/2019.

Lors de la création du Fonds de Dotation, dénommé « Fonds d'Action de la Ligue Havraise pour l'aide aux personnes handicapées » en 2011, la Ligue Havraise a apporté des actifs valorisés à hauteur de 455.000 euros. Au 26/03/2024, la ligue Havraise a également apporté des actifs valorisés à hauteur de 379.000 euros.

La sortie de ces actifs a été comptabilisée en contrepartie de « parts dans les entités liées » pour le même montant dans les comptes de la Ligue Havraise.

4.1.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4.1.4 Provisions Réglementées

(Détail des mouvements de l'exercice paragraphe 4.3.3)

Ce poste regroupe les provisions constituées conformément aux obligations spécifiques prévues par la réglementation budgétaire (CASF et instruction budgétaire et comptable M22) incluant :

- ✚ Différence de réalisation d'éléments d'actif (contrepartie des produits financiers et plus-values de cession affectées en ressource de la section d'investissement),
- ✚ Renforcement de la couverture du besoin en fonds de roulement.

4.1.5 Provisions pour risques et charges

(Détails des mouvements de l'exercice paragraphe 4.3.3)

Ce poste enregistre les provisions constituées en vue de faire face à des risques identifiés à la clôture de l'exercice.

4.1.6 Provisions pour indemnités de départ en retraite (PIDR)

La provision est calculée selon les mêmes règles que les années précédentes (augmentation salaire, mortalité etc).

Chaque année le taux d'actualisation est ajusté en calculant une moyenne glissante sur les 7 dernières années. Le taux d'actualisation utilisé en 2024 est de 2.00 % contre 1.70 % l'an dernier.

Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
2011							
2012							
2013	3,00%						
2014	3,00%	3,00%					
2015	3,00%	3,00%	3,00%				
2016	1,31%	1,31%	1,31%	1,31%			
2017	1,30%	1,30%	1,30%	1,30%	1,30%		
2018	1,57%	1,57%	1,57%	1,57%	1,57%	1,57%	
2019	0,77%	0,77%	0,77%	0,77%	0,77%	0,77%	0,77%
2020		0,34%	0,34%	0,34%	0,34%	0,34%	0,34%
2021			0,98%	0,98%	0,98%	0,98%	0,98%
2022				3,77%	3,77%	3,77%	3,77%
2023					3,17%	3,17%	3,17%
2024						3,38%	3,38%
2025							3,96%
Moyenne	1,99%	1,61%	1,32%	1,43%	1,70%	2,00%	2,34%

Le taux d'inflation, à partir de 2021, est calculé en retenant la moyenne du taux d'inflation annuelle publiée par l'INSEE sur les 10 dernières années, soit 1.92%

4.1.7 Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs.

Les provisions de congés payés sont comptabilisées conformément au principe comptable selon l'avis du Conseil national de la comptabilité (CNC) n° 2007-05 du 4 mai 2007.

Du fait de leur refus par l'autorité de tarification, elles sont transférées au compte 11591 selon la réglementation ANC 2019-04, comme les autres dépenses refusées.

Les provisions d'indemnité de fin de carrière sont comptabilisées conformément au principe comptable selon l'article 335-1 du PCG et conformément à la recommandation de ANC 2013-02.

4.1.8 Fonds dédiés

(détail des mouvements de l'exercice paragraphe 4.3.4)

La Ligue Havraise bénéficie de ressources affectées, telles que les dons, les legs ou encore certaines subventions de fonctionnement. Ces ressources sont affectées à des projets particuliers. Tant que ces projets ne sont pas réalisés, les fonds sont constatés au passif. Dès qu'ils sont utilisés, une reprise sur fonds dédiés est constatée en produit, venant ainsi neutraliser la dépense effectuée. L'utilisation des fonds dédiés « historique » sera revue avec le financeur.

4.2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE et EVENEMENTS POST-CLOTURE

4.2.1 Immobilisations en cours

Au 31 décembre 2025, les immobilisations en cours atteignent 1 489 396 euros

✚ Rénovation du site du Perrey :	796 680.56
✚ Projet Paul Bert :	10 320.00
✚ Projet grand hameau :	429 314.03
✚ Constellations travaux salle d'eau :	25 741.91
✚ Informatique :	3 948.61
✚ FAM Salamandre SAS :	3 304.08
✚ Association site web :	11 286.43
✚ Etude SDI Ligue havraise :	208 800.00

4.2.2 Provision pour congés payés

Lors de l'arrêté de comptes au 31 Décembre 2025, il n'y a pas eu de changement de méthode par rapport à l'exercice précédent.

La provision pour congés payés a été calculée en tenant compte des dispositions de la loi n°2024-364 publié au JO le 23 Avril 2024, relative à diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union Européenne en matière de prescription et d'acquisition des congés .

Ces dispositions sont appliquées durant les périodes de maladie, accidents du travail, maladie professionnelle, dès lors qu'elles se révèlent plus favorables que celle prévues par notre convention collective.

4.2.3 Le sinistre de l'Esat Porte Océane

La procédure judiciaire est close, la ligue havraise a obtenu un remboursement de 426379.91 euros comptabilisé au compte 75870002, autres produits : remboursement assurance bâtiment, de l'ESAT Porte océane entreprise.

4.2.4 Nouveaux Emprunts

En 2025 la Ligue Havraise n'a pas souscrit de nouvel emprunt.

4.3 DETAILS DE CERTAINS POSTES DU BILAN

4.3.1 Tableaux explicatifs du résultat et du report à nouveau

Ventilation du résultat de l'exercice

NATURE DU RESULTAT	DEBITEUR	CREDITEUR
GESTION CONTRÔLE (1)		- 912 112,33
TRAVAIL PROTEGE (2)		666 831,79
ASSOCIATION (3)		- 120 120,79
RESULTAT DE L'EXERCICE (1+2+3)		- 365 401,33

Tableau explicatif du report à nouveau

NATURE DU REPORT A NOUVEAU	DEBITEUR	CREDITEUR
ACTIVITES EN GESTION CONTROLEE		
RESULTAT SOUS CONTRÔLE DE TIERS FINANCEURS		
<i>AFFECTES SUR EXERCICES ANTERIEURS</i>	534 206	
<i>AFFECTES L'EXERCICE 2025 (1)</i>	1 453 792	
<i>AFFECTES L'EXERCICE 2026 (1)</i>	180 322	
<i>SOUS TOTAL</i>	<i>2 168 319</i>	<i>-</i>
REPORT A NOUVEAU	1 067 580	
<i>SOUS TOTAL</i>	<i>1 067 580</i>	
SOLDE		- 3 235 899
GESTION LIBRE		6 091 556

(1) Affectation au compte Administratif après approbation des comptes annuels

4.3.2 Tableau des réserves et provisions réglementées inscrites au bilan

NATURE	A l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions		Montant a la fin de
		Dotation	Reprise	Utilisation	
_ Réserve d'équipement	242 590				242 590
_ Autres réserves					
_ Réserve pour investissement	4 565 808				4 565 808
_ Réserve de trésorerie	586 516				586 516
_ Réserve sur salaire					
_ Réserve de compensation	3 313 387	74 515			3 387 903
_ Réserve de compensation des charges d'amortissement	17 225				17 225
_ Réserve liée au résultat	35 214				35 214
TOTAL RESERVES	8 760 740	74 515	-	-	8 835 255
_ Renforcement de la couverture du BFR	975 808				975 808
_ Quote part liée aux Congés Payés					
_ Quote part pour intérêts courus					
_ Renouvellement des immobilisations					
_ Différence de réalisation d'éléments d'actif	970 605				970 605
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	1 946 412	-	-	-	1 946 412

4.3.3 Tableau des provisions inscrites au bilan

NATURE	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Reclassement	Diminutions		Montant à la fin de l'exercice
		Dotation		Reprise	Utilisation	
_ Provisions pour travaux						
_ Provisions pour litige	205 558				32 101	173 456
_ Provisions pour garanties données aux usagers	243 769	279 225			243 769	279 225
_ Provisions pour reprise resultat		12 707				12 707
_ Provisions pour départ en retraite	3 693 109	35 576			51 746	3 676 939
_ Autres provision pour risques	28 380			25 447	2 933	0
_ Provisions pour dépréciations des immobilisations corporelles	102 627					102 627
_ Provisions pour dépréciations des immobilisations en cours		398 340				398 340
_ Provisions pour dépréciations des comptes de tiers	526 206	20 000		277 000	680	268 526
TOTAL PROVISIONS & DEPRECIATIONS	4 799 649	745 848	-	302 447	331 229	4 911 821

Les provisions pour litige correspondent à un litige prud'homal pour 134 099.39 euros et à la provision correspondant à la part de l'excédent 2024 à reverser à l'Agefiph pour 39 357 euros, cette dernière sera reclassé en provision pour reprise résultat sur l'exercice N+1.

Les provisions pour garanties données aux usagers correspondent aux recettes au titre des Amendements Cretons versées par le Conseil Départemental et qui seront restituées à l'ARS en N+1.

Les provisions pour reprise de résultat correspondent à l'excédent 2025 (12707 euros) à reverser à l'AGEFIPH sur N+1

Les autres provisions pour risques sont soldées, elles correspondaient au sinistre sur l'ESAT Porte Océane. Celui-ci est clos.

Les provisions pour dépréciation des immobilisations en cours correspondent à 50% des immos en cours pour le Projet Perrey, soit 398 340 euros, à l'arrêt depuis 2022

Les provisions pour dépréciation des comptes de tiers représentent, 277 000 euros, correspondent à la perte de l'avance de trésorerie Pian Pian

4.3.4 Fonds dédiés

Il s'agit des ressources reçues affectées à un usage particulier qui n'étaient pas encore utilisées à la date de clôture de l'exercice.

Ce poste a évolué comme suit au cours de l'exercice :

- Les fonds dédiés à l'investissement :

En 2020, ce poste a vu le transfert des provisions règlementées pour renouvellement des immobilisations. Le choix de la méthode comptable retenue pour rapporter en produits le montant de l'acquisition ou le coût de production des immobilisations amortissables sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement des immobilisations (art. 132-3, règlement ANC n° 2018-06). La reprise pour 2025 est de 67 035 euros.

Les autres subventions d'investissements sont reprises à hauteur de 30 300 euros pour 2025.

L'ARS finance via un CNR, le projet du Grand Hameau à hauteur de 1 700 000 euros pour 2025. Un fond dédié est comptabilisé en attente de reprise pour financer en partie les amortissements

- Les subventions de fonctionnement :

Les provisions constituées pour financer le passage aux 35 heures de 54 788 euros, ainsi que le fond dédié « enveloppe Samsah » de 69 047 euros seront transférés sur d'autres projets en accord avec le financeur.

La provision constituée dans le cadre du projet « QVT » de 11 070 euros n'est pas utilisée sur 2025.

Les autres fonds dédiés sur subventions de fonctionnement sont le solde de CNR (32 908 euros) accordés par les financeurs. Ils seront utilisés sur 2026.

- Les contributions financières à d'autres organismes :

- La constitution d'une provision pour les coûts futurs liés à l'utilisation des recettes de la taxe d'apprentissage à hauteur de 6 130 euros,
- Les fonds dédiés pour les coûts de la salariée embauchée dans le cadre de la subvention octroyée par Siemens est reprise à hauteur de 23 092 euros. Le solde est de 9 878 euros,
- Les fonds dédiés dans le cadre de la subvention « le numérique en santé » dont le solde est de 48 603 euros sera utilisé sur 2026,
- La provision pour le projet « Bric à Brac » de la MAS Les Constellations à hauteur de 1 531 euros a été transféré en fonds dédiés à l'investissement pour l'achat d'un vélo elliptique et la reprise a eu lieu au rythme de l'amortissement,
- Les fonds dédiés constitués les années précédentes sont partiellement utilisés à hauteur de 7 386 euros,
- Les fonds dédiés 2025 provenant de plusieurs subventions seront utilisés en 2026 :

• Subvention Crédit Agricole (trampoline) :	470 euros
• Subvention Bric à Brac pour l'Impro (roof) :	1 560 euros
• Subvention Bric à Brac pour le fed (espace sport) :	3 200 euros
• Subvention Caisse Epargne (Maitre conférencier) :	2 000 euros

Fonds dédiés	A l'ouverture de l'exercice	Dotations	utilisations		Transfert	A clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
à l'investissement							
Savs historique	9 955					9 955	
Myosotis enveloppe 2007	100 000					100 000	
Manoir extension 2010	404 086		40 835			363 250	
Arbre a papillons creations 2007	152 631		26 200			126 431	
Télémedecine	934		934			0	
Esat Lezarde extension 2007	323 150					323 150	
MANOIR Exosquelettes	2 614		2 614			-	
Renovation énergétique	276 904		21 009			255 895	
Reconstruction FAM Perrey	500 000				- 500 000	-	
Projet grand hameau		1 700 000			500 000	2 200 000	
Manoir Borne	3 716					3 716	
Manoir QVT		7 000				7 000	
Constellations QVT		6 783	253			6 531	
Manoir Capsule sensorielle		21 000	1 139			19 861	
Constellations bric a brac	1 261		305			956	
Subvention Projet mobilité FATESAT	35 189	26 200	4 046			57 343	
Sur Subventions de fonctionnement							
Enveloppe "SAMSAH"	69 047					69 047	
Fond dédiés "RTT"	54 788					54 788	
Subvention CNR Bello	34 833		7 425		- 27 407	-	
Subvention CNR Auber	8 250		2 608			5 642	
Subvention CNR Marchand	12 845		12 845			0	
Subvention CNR Zeggay			27 407		27 407	-	
Subvention CNR Derraz		9 670				9 670	
Subvention CNR Aide aux aidants	8 396		3 300			5 096	
Subvention CNR risque isolement	3 500					3 500	
Subvention CNR SITE HILA	3 190		3 190			-	
Subvention CNR formation CCA	9 000					9 000	
Subvention CNR formation PHV	9 248		9 248			-	
QVT	11 070					11 070	
Contributions financières d'autres organismes							
Taxe d'apprentissage	122 499	6 130				128 629	
Fondation de France	474		474			0	
Subvention télémedecine FS Perrey	3 324					3 324	
Subvention Hygiene Bucco dentaire	792		792			0	
Subvention numérique en santé	48 603					48 603	
Subvention Siemens	32 970		23 092			9 878	
Subvention Total therapie par le toucher	845		845			0	
Credit cooperatif Theatre bain douche	500		500			-	
Subvention Bric a Brac Sessad	5 000		1 483			3 517	
VDH Subvention Nous aussi	3 000					3 000	
CPAM Dépistage CANCER	1 261		1 261			-	
Crédit agricole Achat tranpolline		470				470	
Subvention Bric a Brac FED espace sport		3 200				3 200	
Subvention Bric a Brac Impro Roof		1 560				1 560	
Caisse epargne Maitre conférencier		2 000				2 000	
Ressources liées à la générosité du public	2 030		2 030			-	
Ressources liées à la générosité du public	-					-	
TOTAL	2 255 906	1 784 013	193 836	-	0	3 846 082	-

4.3.5 Etat des Immobilisations

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE AU 31/12/2025

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2025
Frais d'établissement	-			-
Concessions, brevet	551 528	22 287	2 567	571 247
Avances et acomptes				
Immobilisations incorporelles	551 528	22 287	2 567	571 247
Terrains et agencement de terrains	2 203 779	12 439		2 216 217
Constructions	37 334 531	520 414	56 085	37 798 860
Installations techniques, matériels et outillages	4 732 502	278 402	33 845	4 977 058
Autres Immobilisations corporelles	4 632 684	606 756	141 077	5 098 363
Immobilisations en cours	1 317 545	227 189	55 339	1 489 396
Avances et Acomptes				
Immobilisations corporelles	50 221 041	1 645 199	286 347	51 579 893
Participations	1 343 885			1 343 885
Autres titres immobilisés	41			41
Prêts et autres immobilisations financières	138 809	14 574	29 679	123 704
Immobilisations financières	1 482 735	14 574	29 679	1 467 630
TOTAL GENERAL	52 255 304	1 682 060	318 593	53 618 771

4.3.6 Etat des Amortissements

ETAT DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2025

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminutions	Cumul amort à la clôture de l'établissement
Frais d'établissement				
Concessions, brevet	503 686	22 072	2 502	523 256
Avances et acomptes				
Immobilisations incorporelles	503 686	22 072	2 502	523 256
Terrains et agencement de terrains	589 747	31 804	593	620 958
Constructions	23 903 320	1 158 736	43 819	25 018 237
Installations techniques, matériels et outillages	3 629 752	319 065	31 459	3 917 358
Autres Immobilisations corporelles	3 662 142	295 834	139 163	3 818 813
Immobilisations en cours		398 340		398 340
Avances et Acomptes				
Immobilisations corporelles	31 784 960	2 203 780	215 034	33 773 706
Participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
TOTAL GENERAL	32 288 647	2 225 851	217 536	34 296 962

4.3.7 Etats des créances et des dettes

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES AU 31/12/2025

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Participations Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés	41,00		41,00
Autres immobilisations financières	123 703,66		123 703,66
Clients douteux ou litigieux	35 477,52	35 477,52	
Autres créances clients	2 996 274,64	2 996 274,64	
Créances représentatives des titres prêtés		-	
Personnel et comptes rattachés	60 256,12	60 256,12	
Sécurité Sociale autres organismes sociaux	49 729,06	49 729,06	
Etat et autres collectivités publiques :		-	
> Impôts sur les bénéfices		-	
> Taxe sur la Valeur ajoutée	67 860,50	67 860,50	
> Autres impôts et taxes		-	
> Divers	13 554,78	13 554,78	
Groupe et associés		-	
Débiteurs divers	842 920,18	842 920,18	
Charges constatées d'avance	66 674,45	66 674,45	
TOTAL GENERAL	4 256 491,91	4 132 747,25	123 744,66
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursement des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
> à un an au maximum				
> plus d'un an	5 699 105,78	728 183,80	2 485 035,03	2 485 886,95
Emprunts dettes financières divers	32 745,03	32 745,03		
Fournisseurs comptes rattachés	1 397 803,76	1 397 803,76		
Personnel et comptes rattachés	1 826 686,26	1 826 686,26		
Sécurité Sociale autres organismes sociaux	1 979 458,30	1 979 458,30		
Etat et autres collectivités publiques :	386 126,78	386 126,78		
> Impôts sur les bénéfices				
> Taxe sur la Valeur ajoutée				
> Obligations cautionnées				
> Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	167 856,85	167 856,85		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	210 393,11	210 393,11		
TOTAL GENERAL	11 700 175,87	6 729 253,89	2 485 035,03	2 485 886,95
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 143 403,53			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

4.3.8 Etat des fonds propres

NATURE	A l'ouverture de l'exercice	Affectation résultat	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/N
_ Fonds propres sans droits de reprise	8 287 929	695 461			8 983 390
_ Report a nouveau	5 725 367	366 189			6 091 556
Total fonds sans droit de reprise	14 013 297	1 061 650	-	-	15 074 946
_ Excedents affectés a l'investissement	4 565 808				4 565 808
-	-				-
_ Réserve de compensation	3 330 612	74 515			3 405 128
-	-				-
_ Réserve de trésorerie	586 516				586 516
-	-				-
_ Autres réserves	277 803				277 803
-	-				-
_ Subvention d'investissement sur bien non renouvelable	1 103 611		27 523	61 172	1 069 963
-	-				-
_ Report a nouveau	- 3 059 585	- 176 314			- 3 235 899
Total fonds avec droit de reprise	6 804 766	- 101 798	27 523	61 172	6 669 319

4.3.9 Etat des legs

Lors de la succession de Madame Gilberte Roussel l'association a reçu un legs de 39 698.30 euros.
Il est comptabilisé au compte 741 000 de l'association

4.3.10 Etat des charges à payer et produits à recevoirETAT DES CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivant du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières divers	
<i>Intérêts courus</i>	23 538,42
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
<i>Fournisseurs FNP</i>	351 214,28
Dettes fiscales et sociales	
<i>Provision Congés payés</i>	1 413 009,00
<i>Charges sociales / congés payés</i>	703 005,00
<i>Provision CET</i>	124 767,97
<i>Charges sociales / CET</i>	74 861,19
<i>Provision CDD</i>	92 012,00
<i>Charges sociales / CDD</i>	52 474,00
<i>Indemnités Prevoyance AG2R</i>	20 807,51
Autres dettes	
<i>Autres charges à payer</i>	2 140,00
<i>Client avoir à établir</i>	58 587,05
Total	2 916 416,42

ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivant du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	
<i>Usagers factures à établir</i>	37 182,96
<i>Clients factures à établir</i>	36 387,98
Autres créances	
<i>IJSS à recevoir</i>	10 463,89
<i>Charges sociales / IJ à recevoir</i>	49 729,06
Total	133 763,89

4.4 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

4.4.1 Tableau des retraitements entre résultats comptables et résultat budgétaire

Résultat administratif en gestion contrôlée	- 1 119 272.34
Résultat hors gestion contrôlée	<u>612 272.95</u>
Cumul	- 572 561.34
➤ Retraitement 1 : Dotation aux amortissements par composants non prise en compte par les financeurs	-17 870.93
➤ Retraitement 2 : Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat par composants.	64.23
➤ Retraitement 3 : Dotation aux provisions retraite	-29 304.31
➤ Retraitement 4 : Neutralisation des produits financiers	254 271.02
Résultat de l'exercice aux comptes annuels	- 365 401.33

4.4.2 Engagements financiers

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES	
	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 500 000
Emprunts et dettes financières divers	Néant
TOTAL	8 500 000

	Montant garanti	en cours au 31/12/2025
MAISON D'ACCUEIL SPECIALISE	1 100 000	575 848
MAISON D'ACCUEIL PSYCHIQUE	6 800 000	3 400 000
ESAT PORTE OCEANE	600 000	294 000

Le Crédit Coopératif garantit à 100% l'emprunt (Prêt PHARE) de 1 100 000 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'opération d'extension de la Maison d'Accueil Spécialisée, la MAS Le Manoir d'Eprémèsnil, située à Rouelles au Havre.

Le Crédit Coopératif garantit à 50% l'emprunt de la MAS Les Constellations pour 6 800 000 €. 50 % sont garantis par la Ville du Havre.

Le Crédit Coopératif garantit à 100 % l'emprunt de l'ESAT Porte Océane de 600 000 €.

4.4.3 Effectifs (à la clôture de l'exercice)

- Effectifs encadrants :
Nombre de salariés présents : 585
Dont 495 personnes en CDI et 90 en CDD
Nombre d'ETP : 462.25
- Effectifs travailleurs handicapés ESAT :
Nombre de salariés présents : 267
Nombre d'ETP : 249.55

4.4.4 Contributions volontaires en nature.

Il s'agit de contributions en travail, principalement des membres du conseil d'administration.
Leur temps de bénévolat pour 2025 est de 1880.50 heures.

Les contributions volontaires en nature ne sont pas comptabilisées à la Ligue Havraise en raison de la difficulté à valoriser les interventions des membres du conseil d'administration.

4.4.5 Rémunérations et avantages en nature (article 20 de la loi du 23 mai 2006)

Rémunérations et avantages en nature des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés (article 20 de la loi du 23 mai 2006).

Personnes concernées :

- ✚ Président
- ✚ Trésorier de l'association
- ✚ Directeur général

Les administrateurs ne sont pas rémunérés. Ils peuvent être remboursés des frais de déplacements engagés sur présentation des justificatifs.

Le Directeur général est rémunéré conformément à la convention collective.

4.4.6 Valorisation mises à disposition gratuites

La convention de partenariat avec Caux Seine agglo valorise la mise à disposition gratuite à 4800 euros.
La convention de partenariat avec la ville du havre pour le café de la bibliothèque Oscar Niemeyer valorise la mise à disposition gratuite à 10 774.08 euros.

4.4.7 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes sont comptabilisés au 31/12/2025 selon sa lettre de mission.
Pour l'exercice 2025, ils s'élèvent à 40 600 euros HT auquel s'ajoute des frais de gestion d'un montant de 6% des honoraires facturés.
Le montant facturé au titre 2025 est de 51 643.20 euros TTC.